

**Entraîneur•e | Accompagnateur/Accompagnatrice**

---

**Entre**

---

**Agissant par :** **REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**  
**Monsieur Frédéric Bouchard, chef de mission**

Ci-après appelé **RLS**

ET :

**Agissant par :** **ENTRAÎNEUR•E OU ACCOMPAGNATEUR/TRICE**

Ci-après appelé **l'accompagnateur/trice**

---

## 1. Objet

---

1.1. La présente entente a pour objet la participation de l'accompagnateur/trice à la 57<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec — Été 2023 dans la délégation du Saguenay-Lac-Saint-Jean — Chibougamau-Chapais.

---

## 2. Obligations de l'entraîneur/accompagnateur

---

L'accompagnateur/trice s'engage à :

- Détenir les qualifications requises inscrites dans les normes d'opération de la Fédération sportive ;
  - Avoir 18 ans et plus ;
  - Détenir les résultats d'une vérification d'antécédents judiciaires valide confirmant l'absence d'antécédents et les faire parvenir au RLS au minimum deux semaines avant le départ ;
  - Utiliser le transport provincial pour se rendre aux Jeux du Québec et revenir avec celui-ci ;
  - Dormir au site d'hébergement avec les athlètes ;
  - Être présent avec tous les entraîneurs/accompagnateurs au site d'hébergement de 22h à 6h (exception lors de la soirée des entraîneurs/accompagnateurs) ;
  - Prendre les repas avec les athlètes aux endroits et heures indiqués par le comité organisateur ;
  - Se déplacer avec le transport organisé par le comité organisateur ;
  - S'assurer que chaque participant porte sa carte d'accréditation en tout temps ;
  - Assurer en tout temps la présence d'au moins un accompagnateur/trice avec les athlètes ;
  - Assurer la discipline et le bon comportement du groupe en tout temps ;
  - Assurer un milieu sain, exempt de violence et de harcèlement pour toutes les personnes présentes dans le cadre des Jeux du Québec ;
  - Veiller à ce qu'il n'y ait aucune consommation et/ou possession de boisson alcoolisée, de drogue ou de stimulant.
-

---

### **3. Obligations du RLS**

---

Le RLS s'engage à :

- 3.1. Voir à la planification, l'organisation et la coordination des éléments entourant les Jeux du Québec ;
- 3.2. Soutenir l'accompagnateur/trice dans ses démarches avant et pendant les Jeux du Québec ;
- 3.3. Transmettre toutes les informations nécessaires au bon déroulement à l'accompagnateur/trice ;
- 3.4. Signaler tout élément pertinent pouvant perturber le bon fonctionnement au comité organisateur et assurer un suivi ;
- 3.5. Être cohérent et équitable pour l'ensemble de la délégation lors de prises de décision.

---

### **4. Infraction**

---

- 4.1. Le non-respect des obligations de l'accompagnateur/trice entraînera une sanction en fonction de la gravité de la situation allant de la réprimande jusqu'au retrait de la carte d'accréditation entraînant l'exclusion.

---

### **5. Durée**

---

- 5.1. Le présent contrat prend fin le 30 juillet 2023.

---

### **6. Signatures des parties**

---

EN FOIS DE QUOI, les parties ont signé à \_\_\_\_\_ (ville)  
le \_\_\_\_\_ (jour) du mois de \_\_\_\_\_ 2023.

#### **L'accompagnateur/trice**

\_\_\_\_\_  
Accompagnateur/trice

\_\_\_\_\_  
Date

#### **Le RLS**

\_\_\_\_\_  
**Monsieur Frédéric Bouchard**  
Chef de mission

\_\_\_\_\_  
Date